

Un projet veut limiter les HBM dans les zones de développement

Aménagement En Commission du logement, un projet de loi du Centre est en cours d'examen. Pour la gauche, c'est un chiffon rouge.

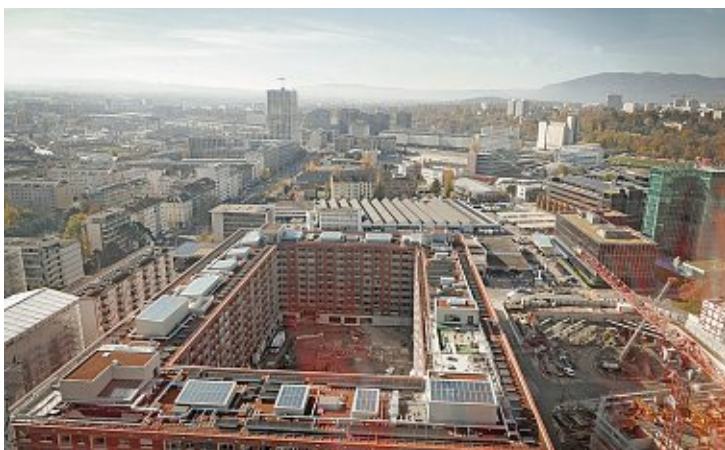
Marc Bretton

Quels logements? Où? À quel prix? Pour qui? À Genève, chaque projet d'aménagement donne lieu à une foire d'empoigne, chaque milieu tentant de défendre ses intérêts.

Le projet de loi porté par le député du Centre Sébastien Desfayes, en cours d'examen au sein de la Commission du logement, en donne un exemple. Il veut limiter le nombre d'HBM à construire dans le canton dans les zones de développement ou dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets.

Les zones de développement, rappelons-le, sont des périmètres définis par l'État pour créer des logements abordables, soumis à des prix contrôlés (vente ou location) pendant dix ans.

Derrière ce débat technique se profile un affrontement très politique, puisque, à Genève, à un type de logement défini correspond une classe de revenus. C'est donc un débat d'attribution de logement entre la petite classe moyenne et les plus pauvres qui se profile.



Les zones de développement sont des périmètres définis par l'État pour créer des habitations abordables (ici le chantier des Vernets).

Le projet de loi préconise concrètement de modifier la répartition interne au sein de la catégorie des logements d'utilité publique entre les HBM, dédiés aux plus pauvres, par exemple les bénéficiaires de l'Hospice général, les HLM, dévolus aux revenus modestes, et les HM, destinés aux revenus moyens. «Aujourd'hui, ex-

plique Sébastien Desfayes, sur le pourcentage de LUP (logements d'utilité publique) prévu, 16,5% doivent être des HBM. C'est trop: les HLM et HM sont les din-dons de la farce. Un fort besoin de logements pour la petite classe moyenne existe et on n'en construit pas assez.» Selon le député, un rééquilibrage don-

nerait à cette catégorie de la population plus de logements au lieu de la pousser à chercher des logements construits en zone ordinaire, nettement plus chers. Et il fustige l'opposition de l'Asloca à ce projet: «incompréhensible, puisqu'elle s'oppose au fait de favoriser les *working poor*».

Soutien de la droite

Répercutée sur les réseaux, la position du député a été soutenue par divers élus de droite, dont le conseiller national PLR Cyril Aellen, qui estime qu'elle «pointe un problème désormais majeur de notre canton, qui est devenu le pôle d'immigration sociale le plus attractif du pays».

À l'inverse, l'ancienne conseillère d'État Verte Michèle Künzler, active dans une fondation pour le logement, estime que la solution n'est pas la bonne: «Nous avons voté un salaire minimum et l'augmentation des subsides de la caisse maladie, ce qui en soit est une bonne chose. Mais les barèmes n'en tiennent absolu-

«Une fois encore, un projet remet en cause des répartitions votées à plusieurs reprises par le peuple.»

Caroline Renold

Députée socialiste et avocate à l'Asloca

ment pas compte et excluent souvent une personne seule au salaire minimum.»

Au sein de la Commission du logement, la contradiction est portée par la députée PS Caroline Renold, avocate à l'Asloca, qui dénonce une révision antisociale: «Une fois encore, lance-t-elle, un projet remet en cause des répartitions votées à plusieurs reprises par le peuple, en 2020 avec l'accord sur le logement et la dernière fois en mai 2024 sur le PAV.» Selon

l'élue, la loi doit absolument imposer des pourcentages de construction, notamment pour les HBM, «sinon les privés n'en construisent pas, car ils ne permettent pas de faire des profits spéculatifs. Le chiffre de 16,5% prévu par la loi est justifié par le fait qu'au niveau cantonal, le pourcentage d'HBM construit ne se monte qu'à 3,5%.»

Elle fustige «cette droite qui s'attaque à ceux qui n'ont rien et les oppose à ceux qui n'ont qu'un tout petit peu et qui préfère pousser les PPE, qui ne concernent par définition qu'une petite partie de la population. Les gens qui n'ont pas de moyens ne peuvent pas se loger ailleurs que dans des HBM. Ceux qui en ont peu peuvent accéder aux HBM, selon leurs revenus, et à d'autres solutions, notamment le HM, la coopérative ou les fondations communales.»

Vu la majorité au sein de la commission, le projet de loi devrait être accepté en début d'année, avant de passer devant le parlement. S'il est accepté, un référendum est probable.